



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43793</b>	<b>De Mme Lise Magnier ( Agir ensemble - Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Baisse tarifaire pour les prestataires de santé à domicile</b>	<b>Analyse &gt; Baisse tarifaire pour les prestataires de santé à domicile.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/01/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la baisse tarifaire des prestations de soins à domicile. Aujourd'hui, avec la surcharge du secteur hospitalier liée à l'épidémie de la covid-19, les soins à domicile sont essentiels au parcours de soins de certains patients. Cependant, malgré ce besoin absolu, le secteur des prestataires de soins à domicile fait l'objet de baisses tarifaires importantes et incompréhensibles des prestations de soins à domicile. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des éclaircissements au sujet de ces baisses tarifaires et de lui faire part des actions qu'il compte mettre en œuvre afin de revaloriser l'action des prestataires de soins à domicile.